

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2015

Membres présents :

Simone DELIOT, Agnès LAURENT, Marie-Françoise GIRARDET, Véronique REVEILLON, Didier PAINEAU, Jean-Louis FUMEY, Bernard JOLYOT, Ludovic PICOD, Jean-Baptiste CAU, Nicolas GIRARDET, Bernard SENE.

Absents excusés : Marie-Françoise BUNOUST, Évelyne FEIN, Sylvie LUCCISANO, Vincent DUMÉTIER.

Procuration :

Sylvie LUCCISANO à Jean-Louis FUMEY,
Marie-Françoise BUNOUST à Simone DELIOT.

Secrétaire de séance : Ludovic PICOD

Début de la séance à 20h30

- Approbation du PV du conseil du 13 avril 2015

1- Indemnité de conseil de Mr le comptable du Trésor

Il est attribué une indemnité au percepteur pour le travail de suivi des comptes. En 2014, cette indemnité s'élevait à 362,57 €.

Une délibération est nécessaire pour l'attribution de cette indemnité pour la période 2014-2020.

Vote POUR à l'unanimité.

2- PLU : délibération complémentaire à celle du 29/03/2005

Le vote du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) est prévu pour la fin de l'année. Suite aux conseils de Mr FLÉCHAIRE en charge de notre dossier, il est nécessaire de réactualiser la délibération du 29/03/2005 pour éviter tout recours en justice.

Vote POUR à l'unanimité.

3- Examen des propositions d'offres de prêt pour financer les travaux du café

Il est fait en préambule un point sur l'avancée des travaux.

- La fin de la démolition intérieure est prévue demain 29/05.

- Le terrassement devant le café est prévu semaine prochaine.

- Les réunions de chantier sont programmées les vendredis à 14h00.

- Les travaux du SAEP concernant les réseaux eau potable (route de la Grotte et place de l'Église) sont prévus début juillet. La route de la Grotte sera fermée pendant trois semaines. Il est prévu en plus de récupérer les eaux pluviales de la place pour les évacuer sur des terrains en contrebas et sur le réseau de récupération des eaux pluviales.

Des propositions d'offres de prêt ont été faites par la Banque Populaire et le Crédit Agricole.

Le Crédit Agricole propose un prêt sur 12 ans au taux de 1,79 % soit un loyer de 15774.16 €.

La Banque Populaire a fait plusieurs offres dont une au taux de 1,60 % sur 12 ans, ce qui représente un loyer annuel de 15477,07 €.

Il est prévu un remboursement anticipé dès 2015.

L'offre de la Banque Populaire (1,60% sur 12 ans) est retenue à l'unanimité. Une délibération sera prise en ce sens.

4- Commission voirie : programme de travaux 2016

La commission voirie s'est réunie le 20 mai dernier.

- Problématique des eaux pluviales chemin de Chevanne.

Plusieurs hypothèses sont évoquées :

Solution n°1 : récupération des eaux de ruissellement des chemin de Chevanne et de Bellevue avec infiltration des ces eaux sur un terrain en bas de pente. Le terrain est justement en cours de vente. La commune pourrait faire valoir son droit de préemption. Le cabinet BEJ a chiffré ce projet à 150000€ (récupération et infiltration des eaux) + 100000€ de réfection de voirie + 50000€ pour l'acquisition du terrain. Soit 300000 €.

Solution 2 : récupération des eaux des deux chemins avec infiltration des eaux sur deux parcelles en contrebas du chemin descendant à la fontaine. Le coût semble identique au projet précédent. De plus il faudrait acheter des parcelles qui ne sont pas à vendre actuellement.

Solution 3 : récupération des eaux de ruissellement par tronçon avec infiltration des eaux sur plusieurs parcelles privées et communale.

Au vue des coûts très élevés des deux premières solutions. Le conseil à l'unanimité demande au cabinet BEJ de réaliser un projet selon la solution n°3. Des rencontres avec les propriétaires des parcelles concernées seront programmées ensuite.

- Sécurisation entrée côté Liesle

Les autres entrées de village ont été sécurisées par des aménagements routiers (ralentisseur, plateau surélevé). Un ralentisseur ne peut être aménagé en entrée immédiate de village côté Liesle. Il faudrait décaler la route sur le carrefour de Villars-Saint-Georges pour casser la visibilité. Une esquisse est en cours..

Des subventions du Département sont possibles. Une demande devra être déposée avant le 31/10/2015 pour des travaux 2016.

- Aménagement du coeur du village

Pour faciliter les circulations de tous, il est prévu d'implanter des trottoirs larges au coeur du village en plusieurs phases.

La route de la Saline serait la première rue concernée. Cette problématique de trottoirs larges entraînera la mise en sens unique de cette rue au gabarit de l'écluse actuellement positionnée vers l'accès école maternelle. Les travaux seront prévus en 2016.

Dans la continuité, le réaménagement de la place du village sera engagé en 2017.

En 2018, viendra le tour de la Grande rue jusqu'à la boulangerie et en 2019, la rue Jouffroy d'Abbans.

Le chemin aux Combes vient d'être réaménagé et doit servir de lien entre le parking communal et l'école maternelle afin d'éviter les stationnements anarchiques route de la Saline et chemin des Combes.

Des problèmes de circulations d'automobilistes inconscients dans ce chemin exclusivement piéton ont été constatés. Des barrières sont prévues et seront rapidement mises en place.

5- Droit de préemption urbain

Deux parcelles sont en vente sur la commune et sont soumis au droit de préemption urbain.

- La parcelle cadastrée AH161 au pied du chemin de Chevanne dont il a été question au point 4 précédent. Au vue du coût très onéreux du projet n°1, la commune ne fait pas valoir son droit de préemption.

- La parcelle cadastrée ZE242 située rue du Petit Crey. La commune ne fait pas valoir son droit de préemption.

6- Terrain multi-sports aux Hauts du Crey

Dans le projet de lotissement, il est prévu l'aménagement d'une zone de jeux entre l'entrée du lotissement et les Fours à Chaux.

Le projet comportera un terrain multi-sports, un terrain de pétanque, un jeu enfant (d'autres jeux enfants

seront implantés mais sur l'arrière du lotissement) et des bancs.

Le terrain sera orienté Est/Ouest pour limiter les risques d'envoi de ballons sur la départementale. Et par rapport au soleil.

Quatre devis ont été réalisés :

- MID : 73931,20 € HT

- Roger MARTIN : 85083 € HT

- PUSARD – terrain Kompan : 63483,90 € HT (aménagement annexe non prévu)

- FCE – terrain Chabal : 74904 € HT

Deux propositions sortent du lot, le terrain Kompan (PUSARD) en bois et le terrain Chabal (FCE) métallique.

Notre projet est éligible aux aides du Département (30%).

Vote : Kompan 1 voix

Chabal 12 voix

Le conseil choisit la proposition de FCE (terrain Chabal) et autorise le Maire à solliciter le Département pour une subvention.

La réalisation de cette zone est prévue à l'automne. Lors de l'inauguration de la zone de jeu, la venue de Sébastien Chabal est prévue.

7- Remboursement par l'assurance d'un sinistre

Suite au sinistre d'un bus scolaire contre un muret du parking communal, AVIVA rembourse à la commune la somme de 3300 € HT.

Le Conseil à l'unanimité accepte ce remboursement .

8- Détermination du prix des photocopies délivrées par le secrétariat au public.

Le Conseil décide de fixer le prix de la photocopie à 0,15 euros.

9- Travaux de la commission accessibilité

Une réunion de la commission a eu lieu le 19 mai. Le but est de recenser les ERP (établissements recevant du public), de vérifier leur conformité par rapport aux règles d'accessibilité et le cas échéant, d'établir un agenda d'accessibilité Ad'Ap pour programmer ces travaux dans les années à venir.

10- Questions diverses

- Le Maire porte à connaissance du Conseil que plusieurs incidents avec des élus ont été recensés dans plusieurs communes du Val Saint Vitois ces dernières semaines.

- réunion en Préfecture pour l'instruction des autorisations d'urbanisme le 27/05.

La DDT (Direction Départementale des Territoires) n'instruira plus les autorisations d'urbanismes à partir du 1^{er} juillet 2015 pour les communes dotées d'un POS ou d'un PLU dans des communautés de communes de plus de 10000 habitants. La population de la CCVSV étant de 10000 habitants tout juste, la commune de Byans est concernée.

A partir du 1^{er} juillet, les autorisations d'urbanisme seront tacites sauf si la commune instruit elle même ces autorisations.

Une demande d'information avait été envoyée au Préfet en mars 2015 sur cette problématique. La réponse n'a été donnée qu'au cours de la réunion du 27 mai !!!...

Deux solutions :

- Au niveau de la CCVSV, il va y avoir un recrutement possible d'une personne compétente en urbanisme. Réponse lors du prochain conseil communautaire le 26/06.

- Demander à la CAGB s'il serait possible que leur service urbanisme puisse instruire nos autorisations d'urbanisme via conventionnement et rétribution.

Le conseil autorise le Maire à solliciter la CAGB pour un conventionnement.

Séance levée à 23h15.